Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260924-2026_06_018-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
SUBVENTION 2026 - ASSOCIATION LOISIRS PLURIEL

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 24 septembre 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 33

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. DELLA, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme SORET-CELLE
M. FUCHS donne pouvoir à M. HENAFF

Mme LE MOËL RAFLIK est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. MARTINEAU-MARCENY

Depuis 2012, l'Association Loisirs Pluriel du Pays de Lorient propose un accueil paritaire pour les enfants en situation de handicap ou non, pour permettre à tous, d'évoluer, de grandir et de vivre ensemble dans le respect de la différence de chacun.

En difficulté en 2022, le centre de Loisirs Pluriel Enfants Pays de Lorient a rouvert ses portes en 2023 grâce à un partenariat avec les communes de l'agglomération. Une adhésion de 250€ a été sollicitée auprès de toutes les communes de Lorient Agglomération et une convention a été établie pour définir le cadre de participation pour les enfants et jeunes fréquentant l'accueil de loisirs. (50€ pour un enfant en situation de handicap et 30€ pour un enfant sans handicap).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260924-2026_06_018-DE

Depuis plus de 20 ans, la Ville de Lanester est engagée pour garantir à tous les enfants et jeunes un accueil de loisirs adapté. L'inclusion est un des axes majeurs de la politique enfance-jeunesse de la Ville de Lanester. Chaque année, plus de 20 enfants et jeunes de 3 à 17 ans porteurs de handicap bénéficient d'un accompagnement spécifique au sein des différents accueils de loisirs municipaux.

Au regard du contexte évoqué, il est proposé d'attribuer une subvention annuelle de 250€ à l'association Loisirs Pluriel, mais sans engagement de prise en charge des forfaits journaliers appliqués à une fréquentation d'enfant ou jeune de Lanester en raison de l'accueil déjà proposé par la commune.

Cette dépense sera prélevée au budget 2026 de la Ville, article 6574.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Politiques éducatives et sportives du 9 septembre 2026,

Considérant l'engagement de la ville de Lanester pour garantir des accueils adaptés à tous,

Considérant l'intérêt général de voir se développer les accueils inclusifs,

Considérant l'attente des familles et les besoins identifiés pour renforcer les accueils de loisirs inclusifs sur le territoire de Lorient Agglomération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : **ACCORDE** une subvention de 250 € à l'association Loisirs Pluriel pour l'année 2026.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★